



# PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 9 décembre 2025 à 19 h 30** à la salle Richelieu ABC du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu.

---

**PRÉSENCES :**

Marc-André Gauthier, président du CA  
Marie Josée Gagnon, vice-présidente du CA  
Véronique Beaulac  
Danielle Beaumont  
Mohammed Bouhrir  
Yanick Cloutier  
Jennifer Floymon  
Mathieu Jeanneau (Teams)  
Guy Lajoie  
Alexandre Marion (Teams)  
Valérie Matte  
Anne-Marie Noël  
Pascal Vaillancourt  
– administrateurs·trices

**PERMANENCE :**

Marie-Claude Huberdeau – directrice générale  
Mario Champagne – directeur général adjoint et  
secrétaire général  
Sophie Latreille – directrice générale adjointe  
Sylvie Ménard – directrice générale adjointe

**INVITÉS :**

Geneviève Archambault – directrice des Services  
complémentaires et de l'adaptation scolaire  
Louise Berleur - directrice des Services éducatifs en formation  
professionnelle  
Linda Bonneau - directrice du Service des ressources  
matérielles  
André-Paul Bouchard – coordonnateur à la valorisation de la  
donnée  
Alain Camarais – directeur du Service de l'organisation  
scolaire et du transport scolaire  
Nickolas Emery, directeur des Services éducatifs en formation  
générale aux adultes  
Alexandra Langlois – directrice du Service des communications  
Katleen Loiselle – directrice du Service des ressources  
humaines  
Chantal Noël – directrice du Service des ressources financières  
Manon Ouellet – Secrétaire générale adjointe  
Julien Seguin – directeur du Service des technologies de  
l'information  
Taïga Waelpu-Lavallée, directrice du Service des ressources  
éducatives aux jeunes

**ABSENCE :**

Marie-Claude St-Onge

## 1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 33.

Marc-André Gauthier, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA.

## 2. Ordre du jour

### [Résolution 2025-12-09-CA-01](#)

Il est proposé par Marie Josée Gagnon :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification ci-après, soit de déplacer le point suivant après le point 10.5 de la présente séance.

9.4. Rapport annuel d'activités 2024-2025 du Protecteur régional de l'élève (documents)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2.1 Dépôt de l'assermentation d'un nouveau membre du conseil d'administration

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Marie-Claude St-Onge, nouvelle administratrice, représentante du personnel de soutien, a prêté serment dans les trente (30) jours de son entrée en fonction.

Cette dernière a prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

### 2.2 Inscription au procès-verbal du nouveau membre désigné au conseil d'administration

Une entrée de ce serment est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

## 3. Procès-verbaux – séance régulière du CA du 21 octobre 2025 et séance d'ajournement du CA du 30 octobre 2025 – Adoptions et suivis (documents)

### [Résolution 2025-12-09-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance régulière du CA du 21 octobre 2025 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Véronique Beaulac :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal du conseil d'administration de la séance régulière du CA du 21 octobre 2025 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Résolution 2025-12-09-CA-03

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du CA du 30 octobre 2025 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Jennifer Floymon :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal du conseil d'administration de la séance d'ajournement du CA du 30 octobre 2025 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Correspondance**

Aucun dépôt de correspondance.

**5. Période de questions du public**

Aucune question n'est posée.

**6. Parole aux élèves**

Aucune question n'est posée.

**6.1 Vitrites sur les écoles et les centres**

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

**7. Mot de la présidence**

Monsieur Marc-André Gauthier, président du conseil d'administration, souligne le Salon Parcours d'avenir qui s'est tenu à la Polyvalente Marcel-Landry le 3 décembre 2025 auquel plus de 700 personnes ont assisté. Il rappelle qu'il y a 12 voies qualifiantes offertes aux élèves. L'information pertinente à cet effet est disponible sur le site internet du CSSDHR.

**8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes en vertu du Règlement de délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs (document).**

Dans le cadre de la présentation qui sera offerte aux membres du CA quant à l'état d'avancement de l'atteinte des cibles du PEVR, madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, souligne l'augmentation de notre taux de diplomation sur une période de sept ans, passant de 71,3 % en 2023-2024 à 72,3 % en 2024-2025.

Madame Huberdeau dépose un document consolidant les décisions prises par la direction générale, dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle précise que les administrateurs ont eu l'occasion de lui adresser leurs questions à l'égard de celles-ci et s'en sont déclarés satisfaits.

**8.1 État d'avancement de l'atteinte des cibles du PEVR (documents séance tenante).**

Madame Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes et monsieur André-Paul Bouchard, coordonnateur à la valorisation de la donnée, présentent et commentent certains résultats en lien avec les cibles prévues au PEVR du CSSDHR. Ils précisent que nous sommes actuellement à la mi-parcours du PEVR 2023-2027.

**9. Points de décision**

**9.1. Dépôt de la « Déclaration et engagement » de la nouvelle administratrice - Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (document joint).**

[Résolution 2025-12-09-CA-04](#)

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* stipule que « *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration;*

Considérant l'arrivée de madame Marie-Claude St-Onge à titre de membre du conseil d'administration du CSSDHR;

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

Que soit déposée la déclaration et engagement de madame Marie-Claude St-Onge, et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2. Dépôt de la « Déclaration d'intérêts – Membres du conseil d'administration » de la nouvelle administratrice – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (document joint)**

[Résolution 2025-12-09-CA-05](#)

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* stipule que « Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morale, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire;

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

Que soit déposée la déclaration d'intérêts de la nouvelle administratrice, Mme Marie-Claude St-Onge, tel que prévu à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3. Rapport annuel 2024-2025 (documents)**

[Résolution 2025-12-09-CA-06](#)

Considérant que l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

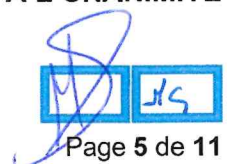
Considérant que la Direction générale a élaboré, en collaboration avec l'ensemble des directions de services, le Rapport annuel 2024-2025;

Considérant la présentation du Rapport annuel 2024-2025, réalisée dans le cadre de la présente séance publique du conseil d'administration;

Il est proposé par Marie Josée Gagnon :

D'adopter le Rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tel que présenté et qui se trouvera sur le site Internet du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans les prochains jours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**9.5. Modification à la structure administrative des cadres de services (documents).**

[Résolution 2025-12-09-CA-07](#)

Considérant la vacance du poste de conseiller en gestion de personnel depuis le 20 mai 2025;

Considérant l'analyse faite de la nature du poste de conseiller en gestion de personnel (CGP);

Considérant que depuis le 6 octobre 2025, les employeurs de tous les secteurs doivent réaliser une évaluation des facteurs de risques psychosociaux propres à leur organisation et les intégrer à leur programme de prévention, et ce, afin de se conformer aux nouvelles exigences découlant des lois 4 et 7 (projets de loi 42 et 59);

Considérant les besoins actuels et à venir du CSSDHR au niveau de la gestion préventive de la santé et sécurité au travail;

Considérant les orientations stratégiques du CSSDHR en lien avec le bien-être du personnel;

Considérant le besoin d'accompagnement de proximité des établissements et des services relativement à la gestion des risques psychosociaux du personnel;

Considérant que le poste de préventionniste est celui qui correspond le plus aux mandats et tâches devant être accomplis;

Considérant que le poste de préventionniste est un emploi de niveau professionnel;

Considérant les consultations menées auprès de l'Association des directions d'établissement de Champlain (ADEC) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et du retour favorable de ces derniers;

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

Que le poste de conseiller en gestion de personnel (CGP) soit aboli.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.6. Calendriers scolaires de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle – dépôt pour consultation (documents joints et documents séance tenante).**

[Résolution 2025-12-09-CA-08](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2026-2027 en formation générale des jeunes;

Il est proposé par Yanick Cloutier :

Que le projet de calendrier scolaire 2026-2027 en formation générale des jeunes, tel que présenté, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées et de mandater madame Taïga Waelput-Lavallée à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

[Résolution 2025-12-09-CA-09](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2026-2027 en formation générale des adultes;

Il est proposé par Yanick Cloutier :

Que les deux projets de calendrier scolaire 2026-2027 en formation générale des adultes, versions A et B, tels que présentés, soient soumis aux consultations requises auprès des instances concernées et de mandater monsieur Nickolas Emery à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

[Résolution 2025-12-09-CA-10](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2026-2027 en formation professionnelle;

Il est proposé par Yanick Cloutier :

Que les deux projets de calendrier scolaire 2026-2027 en formation professionnelle, versions A et B, tels que présentés, soient soumis aux consultations requises auprès des instances concernées et de mandater madame Louise Berleur à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.7. Politique générale de sécurité de l'information – Adoption (document).**

[Résolution 2025-12-09-CA-11](#)

Considérant l'application de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (RLRQ, 2021, chapitre 25) et de la *Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information* (2021) du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec applicable aux organismes publics, lesquelles imposent des obligations importantes aux organismes scolaires ainsi qu'à leurs partenaires en matière de sécurité de l'information;

Considérant que le CSSDHR a l'obligation d'adopter, de garder à jour et de veiller à l'application d'une politique générale de sécurité de l'information. Cette politique a pour objectif d'encadrer la gestion des risques, la gestion des accès aux ressources informationnelles, la gestion des incidents, la gestion de la continuité



des activités ainsi que tout processus disposant d'un lien avec la sécurité de l'information;

Considérant que la révision de cette politique s'inscrit dans l'échéancier de la révision des écrits de gestion, tel que proposé par le comité de gouvernance et d'éthique au printemps 2023;

Considérant le projet de *Politique générale de sécurité de l'information* adopté par le conseil d'administration le 26 août 2025, aux termes de la résolution CA-CSSDHR 25.08.26-10.10;

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant la recommandation des membres présents au Comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Danielle Beaumont :

Que soit adoptée la *Politique générale de sécurité de l'information*, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, tel que déposé et présenté par monsieur Julien Seguin, directeur du Service des technologies de l'information;

Et

Que soit abrogées la *Politique sur l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications (TIP-01)* et la *Politique sur la sécurité de l'information (TIP-02)* en date du 1<sup>er</sup> juillet 2026, puisque la politique adoptée remplace ces dernières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.8. Projet de *Politique relative à la gouvernance* – Adoption pour fins de consultation (documents)**

[Résolution 2025-12-09-CA-12](#)

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) souhaite se doter d'une *Politique relative à la gouvernance* afin d'assurer le respect des encadrements et de mettre en place les meilleures pratiques en matière de gouvernance, en accord avec sa mission, sa vision et ses valeurs;

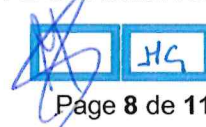
Considérant le projet de *Politique relative à la gouvernance*, tel que déposé;

Considérant la recommandation des membres présents du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mohammed Bouhrir :

Que soit adopté le projet de *Politique relative à la gouvernance*, tel que déposé et mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, afin de procéder aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**9.9. Projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves* – Adoption pour fins de consultation (documents)**

[Résolution 2025-12-09-CA-13](#)

Considérant l'échéancier de révision des écrits de gestion du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières proposé par le comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le centre de services scolaire doit, après consultation du comité de parents, établir par règlement une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions;

Considérant que l'article 220.2 de la LIP prévoit également que cette procédure ne s'applique cependant pas aux plaintes formulées par un élève, un enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou les parents de l'un de ceux-ci au regard des services que leur rend le centre de services scolaire, lesquelles sont assujetties à la procédure prévue par la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

Considérant le projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves*, tel que déposé;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Pascal Vaillancourt :

Que soit adopté le projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves*, tel que déposé et mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, afin de procéder aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Rapports des comités**

**10.1. Rapport du comité de vérification**

Aucun comité ne s'est tenu depuis la dernière séance du CA.

**10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique**

Monsieur Guy Lajoie, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique qui a eu lieu le 25 novembre 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur la révision des *Règles de régie interne des comités du CA*, le retour de consultation sur la *Politique de sécurité de l'information*, le projet de *Politique relative à la gouvernance*, l'échéancier de révision des écrits de gestion, l'évaluation du conseil d'administration, la formation des membres du conseil d'administration et la formation des membres des conseils d'établissement.

### **10.3. Rapport du comité des ressources humaines**

Madame Danielle Beaumont, administratrice, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité des ressources humaines qui a eu lieu le 4 novembre 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur la planification annuelle, les Règles de régie interne, la négociation locale – projet de Loi 100 et le projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves*.

### **10.4. Rapport du comité consultatif du transport**

Monsieur Marc-André Gauthier, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité consultatif du transport qui a eu lieu le 27 novembre 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur le mandat du comité et encadrements, le dépôt des documents (TEAMS – CCT), la nomination de la présidence du comité et du secrétaire, le porte-parole au CA (membre du CA), le portrait de la rentrée 2025, le bilan financier 2024-2025 et les prévisions budgétaires 2025-2026 ainsi que les dates des prochaines rencontres.

### **10.5. Rapport du comité PEVR du CA**

Monsieur Yanick Cloutier, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité PEVR du CA qui a eu lieu le 11 novembre 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur la mise à jour de la planification stratégique (projets soutenant le PEVR), la présentation de l'analyse du portrait de la réussite de juin 2025 réalisée lors de la première rencontre du CERÉ, la présentation sommaire du projet de suivi de cohortes ainsi que la présentation des données de l'abandon et les impacts sur la qualification en FP et FGA.

**Monsieur Mathieu Jeanneau quitte la séance à 20 h 58.**

### **9.4. Rapport annuel d'activités 2024-2025 du Protecteur régional de l'élève (documents)**

[Résolution 2025-12-09-CA-14](#)

Considérant que l'article 58 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* prévoit que le Protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes doit, au plus tard le 31 octobre de chaque année, transmettre au Protecteur national de l'élève et à chaque centre de services scolaire, un rapport de ses activités pour l'année scolaire précédente;

Considérant que monsieur Marc-Antoine Joseph, Protecteur régional de l'élève pour notre centre de services scolaire, nous a transmis son rapport d'activités pour les organismes scolaires de la région des Collines-Montérégiennes dont nous faisons partie;

Considérant la présentation effectuée par monsieur Marc-Antoine Joseph, Protecteur régional de l'élève pour notre centre de services scolaire;

Il est proposé par Véronique Beaulac :

De prendre acte du rapport annuel d'activités 2024-2025 – Région des Collines-Montérégiennes de monsieur Marc-Antoine Joseph, Protecteur régional de l'élève pour le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Affaires diverses**

Aucun point n'est ajouté.

**12. Levée de la séance**

[Résolution 2025-12-09-CA-15](#)

Il est proposé par Anne Marie Noël :

Que la séance soit levée à 21 h 07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. Évaluation de la rencontre**

  
\_\_\_\_\_  
Président du CA  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

